



CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**LES TEMPS ET LES LIEUX TIERS DES ENFANTS
ET DES ADOLESCENTS
HORS MAISON ET HORS SCOLARITE**

**Avis sur le rapport adopté par
le Conseil de l'enfance et de l'adolescence
lors de sa séance
le 20 février 2018**

AVIS DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA

La famille et l'école sont fondamentales pour le développement, l'éducation et l'épanouissement des enfants et adolescents. Cela étant, 25 % du temps disponible de ceux-ci se déroule hors de l'école et du faire en famille (temps scolaire : 32% ; temps du faire en famille : 30 %). Ce que les enfants rencontrent sur ces temps et espaces tiers, y découvrent, y apprennent et y créent, le plaisir et l'intérêt suscités, se répercutent sur toutes les sphères de leur développement et de leur évolution globale : santé, affectivité, apprentissage, socialisation, habileté, de même que sur le respect de leurs besoins et de leurs droits. Les «Temps et Lieux tiers » (ci-après « TLT») sont donc à considérer comme le 3ème éducateur des enfants.

Aujourd'hui, des financements publics – Etat ou collectivités locales - importants sont consacrés aux activités des enfants et adolescents. Cependant l'analyse montre une dispersion de la gouvernance et des financements. Les retombées sont peu évaluées et, malgré les efforts consentis, les écarts se creusent entre enfants.

A partir d'une analyse détaillée de l'existant, le Conseil de l'enfance du HCFEA a permis de faire émerger les TLT comme objet d'une politique publique à mieux structurer dans l'intérêt des enfants, tout en s'inscrivant dans un contexte d'optimisation des ressources publiques.

Cette politique des temps et lieux tiers des enfants et des jeunes permet de :

1. Couvrir l'ensemble des 6 champs d'activités des enfants et adolescents : pratiques sportives et de bien-être corporel ; pratiques artistiques et culturelles ; pratiques scientifiques et technologiques ; pratiques d'engagements - citoyenneté, environnement, solidarité ; aménagement d'espaces publics sécurisés, socialisants, autonomisants; départs en vacances, notamment en groupe. Pour chaque champ d'action sont prises en compte 2 thématiques transversales que sont, la possibilité pour les enfants de faire des rencontres inspirantes, et une utilisation formatrice et raisonnée du numérique.

2. Répondre à 3 besoins :

- Plus d'égalité sociale, territoriale, de genre, et d'inclusion des enfants à besoins spécifiques.
- Une offre plus ajustée en termes de contenus et de modalités et permettant une variété des parcours.
- Une meilleure cohérence de l'organisation, de la gouvernance et du financement entre Etat et territoire.

3. Activer 4 types de leviers qui, pour gagner en efficacité, sont à actionner différemment selon les champs d'activité :

- Approfondir certains champs d'activités (culture, vacances, etc.) et structurer une offre sur les domaines d'activités extra-scolaires insuffisamment développés (sciences et techniques, engagements), pour élargir les possibles de rencontres et expériences éducatives.

- Renouveler les modes d'accompagnement des jeunes en équilibrant pratiques encadrées et formes plus « ouvertes », moins institutionnalisées (notamment en développant des espaces publics répondant aux besoins des enfants et adolescents en termes d'intimité, de mobilité, de liberté et de protection).
- Elargir les publics jeunes dans un contexte de transformation de la société (numérique, réseaux sociaux, repli sur l'entre soi, etc.).
- Soutenir financièrement les familles pour lutter contre les privations identifiées chez les enfants des familles les moins favorisées.

4. Prendre appui sur 3 évolutions structurelles :

- Modes de financements : rééquilibrer les financements de prestations en direction des familles et les financements de services destinés aux enfants et auxquels ceux-ci peuvent accéder. Et renforcer les financements nationaux pour équilibrer l'effort consenti entre Etat et collectivités locales, associations et bénévolat.
- Maillage du territoire : selon l'existant *in situ*, soit s'appuyer sur les ressources présentes en les adaptant, soit créer de nouveaux espaces TLT semi-ouverts, et donner à ces structures un rôle de dynamisation territoriale.
- Pilotage : coordonner les trois niveaux, national, régional, local en tenant compte de la nécessité pour les enfants et les adolescents d'interlocuteurs de proximité qui guident, connaissent les ressources et coordonnent.

5. Est opérante à plusieurs niveaux :

- Elargir la palette des possibles des enfants et adolescents en découverte, de plaisir de faire et d'apprendre, de créer, de collaborer à des projets, d'identifier des goûts et vocations ; tout ceci, dans un registre complémentaire à la vie familiale et scolaire.
- Permettre aux enfants de cheminer dans une diversité de parcours en fonction des contextes, des âges, des appétences, de gagner en valorisation, reconnaissance ou dépassement de soi.
- Prévenir des dérives auxquelles les enfants et adolescents peuvent se trouver exposés du fait d'une certaine solitude, de rencontres délétères, d'excès de consommation d'écrans ou de substances.
- Favoriser l'insertion future par des expériences et des rencontres soutenantes, sources de plaisir et de dépassement, qui donnent confiance en soi et en la collectivité.
- Réduire les écarts sociaux, de territoires, de genre, entre les enfants concernant leurs possibilités de développement, de mobilité et de participation dans l'espace public, favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques et respecter l'engagement de la France de mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant.
- Renforcer le soutien à l'exercice de la parentalité. Donner du « jeu » dans les relations enfants/familles et enfants/école par le relais éducatif, affectif et socialisateur de TLT accessibles et qualitatifs.
- Mettre notamment l'accent sur le développement des activités scientifiques et techniques et les pratiques d'engagement, complétant les politiques publiques déjà engagées en matière de recherche, d'innovation et de démocratie participative, pour mieux relever les défis du futur.

Les membres du Conseil de l'enfance du HCFEA recommandent que le gouvernement porte une politique globale structurée et structurante *des temps et lieux tiers hors famille et hors*

scolarité dont pourront bénéficier tous les enfants et qu'il accorde les moyens nécessaires à sa mise en place au vu des retombées potentielles, d'autant que le surcoût annuel de financement nécessaire pour mettre en œuvre à court terme une telle politique est estimé entre 600 à 750 millions d'euros.

La synthèse du rapport du Conseil de l'enfance du HCFEA *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors famille et hors scolarité* adopté par consensus le 20 février est jointe en annexe de cet avis.

SYNTHESE DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA

Le Conseil de l'enfance du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Age (HCFEA), installé en décembre 2016, a notamment inscrit à son premier programme de travail de 2017, la question des « temps et lieux tiers des enfants et des adolescents » hors famille et hors scolarité, pour de multiples raisons :

La famille et l'école sont fondamentales pour le développement, l'éducation et l'épanouissement des enfants. Mais ce que ceux-ci font, vivent, découvrent, apprennent et créent par ailleurs, impacte également toutes les sphères de leur développement et de leur évolution globale : santé, affectivité, apprentissage, socialisation. De même que le respect de leurs besoins et de leurs droits.

Aujourd'hui, des financements publics importants sont consacrés aux activités des enfants et des jeunes dans ces « temps et lieux tiers » (ci-après « TLT »). Cependant leur impact sur les enfants et les jeunes, et les priorités qui en découlent en termes de politiques publiques avec une vision d'ensemble sont à ce jour peu étudiées. Ces financements sont dispersés, avec un risque de moindre efficacité à la clé.

Les travaux du Conseil de l'Enfance et de l'adolescence du HCFEA ont permis de faire émerger les TLT comme objet d'une politique publique structurée et cohérente dans l'intérêt des enfants, tout en s'inscrivant dans un contexte d'optimisation des ressources publiques.

Dans un contexte de transformations de la société, une telle vision stratégique des TLT adaptés aux attentes des enfants et des évolutions sociales permettra de mieux équiper les enfants face aux défis qu'ils auront à relever. Elle donnera également aux familles aussi bien qu'à l'école un espace de relais et de « jeu » dans leur responsabilité vis à vis des enfants. Elle aura de plus des effets en retour sur le soutien à la parentalité, les inégalités, et les trajectoires scolaires des enfants.

En première approche, le Secrétariat général a estimé le surcroît de financement nécessaire pour mettre en œuvre une politique structurante des TLT à un total de **600 à 750 millions d'euros par an.**

ETAT DES LIEUX DE LA SITUATION ACTUELLE

Grâce à la mobilisation des membres du Conseil, de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), et d'autres acteurs, nous avons pu agréger des chiffres qui auparavant étaient dispersés, peu connus, pour les analyser et établir un état des lieux extrêmement détaillé. Celui-ci porte sur :

- 6 champs d'activités des enfants et adolescents : les pratiques sportives et de bien-être corporel ; les pratiques artistiques et culturelles ; les pratiques scientifiques et technologiques ; les pratiques d'engagements (citoyenneté, environnement, humanitaire) ; l'aménagement d'espaces ouverts favorisant découverte, autonomie, vivre ensemble ; les vacances, notamment en groupe.
- 2 thématiques qui traversent chacun de ces 6 champs : le numérique, ses promesses et ses risques ; les relations, les bonnes et mauvaises rencontres (amis, pairs, adultes tutélaires).

Parmi les enseignements qui en émergent :

1. Les TLT peuvent être considérés comme le 3ème éducateur des enfants

25% du temps disponible des enfants relèvent des TLT, 32% du temps scolaire, 30% du temps du faire en famille, auquel s'ajoute le temps à la maison sans activité avec la famille.

Durant ces temps de TLT, les enfants peuvent :

- Nouer des relations avec des pairs, et des adultes tiers, soutenant ou inspirants, autres que les professeurs et les parents.
- Disposer de cadres d'autonomie, de socialisation, de réalisation voire de dépassement, d'intimité et de liberté.
- Avoir des opportunités de développement spécifiques aux 6 champs étudiés.

2. L'accès à des activités structurées, structurantes est fortement inégalitaire

Cette inégalité des jeunes devant des possibilités de développement creuse des écarts de trajectoires. Les enfants et adolescents privés de possibilités d'expression, de créativité, de réalisation peuvent entrer dans des trajectoires de dérives. Les inégalités résident entre territoires, entre le niveau social des familles, entre garçons et filles, et sur les enfants handicapés et malades. Cet enjeu d'égalité invite à lui seul à une mobilisation coordonnée de politique publique.

L'importance des écrans, et la manière dont ils sont utilisés, renforce les écarts : 25% des enfants passent plus de 3 heures par jour sur les écrans en période scolaire, plus de 5 heures pendant les week-ends et les congés.

3. Les situations sont très différentes selon les six champs d'activités des enfants et adolescents

Sport/ Bien être corporel : parmi les 11/17 ans, **8 enfants sur 10** pratiquent un sport mais les activités de bien être corporel sont moins développées que les pratiques orientées vers la compétition, alors que les besoins sont réels. Les filles ont un bien moindre accès que les garçons à ces activités. Il peut y avoir là un enjeu de santé publique.

Pratiques artistiques et culturelles : parmi les 11/17 ans près de **4 enfants sur 10** accèdent à une pratique artistique et culturelle régulière formelle ou informelle. Notre pays a néanmoins un bon taux de grands équipements culturels comparés à d'autres, et le numérique renouvelle en profondeur les pratiques. Mais 25% des 11/17 ans ne se sont jamais essayés à une pratique artistique.

Activités scientifiques ou technologiques : **moins de 10%** d'adolescents ont une telle pratique régulière. Une dynamique de développement émerge. Le renforcement de ces activités est évidemment nécessaire à l'heure où nos sociétés et nos économies sont de plus en plus façonnées par la science et la technologie, et où accroître les vocations dans ces métiers importe.

Pratiques d'engagement : **encore très faible**, une dynamique émerge également, portée par des secteurs innovants de la société civile. Là encore, à un moment où nos sociétés sont en mutation, s'organiser pour faire mieux participer les jeunes est une façon de solidifier le socle de la démocratie et de co-construire le futur.

L'aménagement de l'espace public tenant compte des enfants et adolescents : **encore balbutiant et variable** selon les territoires et lieux de vie. Ces enjeux de mouvement, vivre ensemble, ouverture sociale sécurisée, d'activités physiques et mobilité pèsent, de surcroît davantage entre les filles et les garçons.

Vacances : **25% des enfants ne partent pas en vacances**. Sur ce point les recommandations du conseil porteront prioritairement sur les vacances en groupe et collectives.

SUR CE SOCLE, LE CONSEIL DE L'ENFANCE FORMULE SES PROPOSITIONS

Rappel de l'objectif général : il ne s'agit ni de normer, ni de promouvoir une vision occupationnelle à plein dans les TLT, ni de décréter quels champs d'activité les enfants devraient investir. Il s'agit d'ouvrir des possibles, pour tous, en réduisant les inégalités, pour permettre aux enfants de se sentir bien, de faire des rencontres structurantes, de développer leurs capacités diverses, d'autoriser des tâtonnements avant qu'ils puissent approfondir certaines préférences et se construire dans des directions choisies par eux.

Pour les moins de 11 ans : 25% d'enfants n'ont aucune activité encadrée. 700 000 places seraient à créer.

Orientation : développer le plan mercredi en veillant à en développer les quatre piliers (sportifs, culturels, scientifiques et d'engagements), en facilitant la participation des enfants des familles pauvres et en organisant des moyens structurants de l'Etat et des collectivités locales. Financer et développer en priorité des activités encadrées faciles d'accès y compris hors des établissements scolaires pour les 25% d'enfants qui n'ont pas d'activités encadrées après l'école, notamment dans les territoires les plus dépourvus en TLT (territoires ruraux, périphériques et prioritaires).

Pour les plus de 11 ans : déployer des offres diversifiées, dont les projets et méthodes correspondent mieux aux attentes des jeunes. En croisant les approches, 300 000 places à minima sont à créer.

Proposition 1 : inscrire un objectif national de développement de 300 000 « places » additionnelles pour le développement de pratiques régulières en arts, sciences et techniques, engagement social pour les adolescents et en prévoir l'accessibilité.

Trois types d'enjeux émergent : enjeu d'égalité ; enjeu de structuration de l'offre et de personnalisation des parcours ; enjeu d'organisation, gouvernance et financement.

ENJEUX D'EGALITE

1. Inclure les enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques

Proposition 2 : inclure les enfants en situations de handicap ou de maladies chroniques dans les TLT.

On renvoie aux travaux en cours pour des propositions plus détaillées en 2018 : Mission Nationale Accueils de Loisirs & Handicap, saisine HCFEA sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et Commission bientraitance (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées et HCFEA).

2. Lever les freins financiers pour la participation des enfants des familles les plus modestes au plan mercredi et plus généralement aux activités périscolaires et extra scolaires

A ce jour les collectivités n'ont pas l'obligation de moduler les tarifs en fonction de la situation des familles.

Proposition 3 : étudier la possibilité de mettre en place un barème national et une modulation en fonction des revenus pour l'ensemble des pratiques périscolaires et extra scolaires, sur le modèle des ALSH, en vue de structurer le secteur et de diffuser ces pratiques à tous les milieux sociaux.

3. Vacances : réduire les inégalités sociales et favoriser la mixité sociale

Les aides actuelles, sont dispersées, peu lisibles, peuvent donner des séjours collectifs une image de mode de vacances destiné aux enfants en situation difficile. Les plus pauvres méconnaissent les aides. Certaines familles de classe moyenne se détournent des séjours financés par leur commune ou leur Caf par peur du déclassement. Les plus aisés mettent en œuvre des stratégies préservant un entre-soi social.

Proposition 4 : créer un Pass-Colo universel de 200 € pour les 6/14 ans et développer les médiations envers les familles pour diminuer le taux de non recours aux aides des familles les plus pauvres.

Ceci rendrait visible l'intérêt porté par les politiques publiques au départ en séjour collectif, inscrirait cette expérience dans le parcours éducatif de chaque enfant, favoriserait l'accès à ces séjours des enfants des classes moyennes qui ne bénéficient pas des aides des Caisses d'allocations familiales.

4. Réduire les inégalités territoriales

Réduire les inégalités liées aux territoires et lieux de vie en matière d'aménagements en faveur des enfants, notamment concernant les espaces semi-ouverts d'activités physiques, de socialisation sûre et de mode de transports facilitant l'accompagnement. Le manque d'espaces semi ouverts pour les activités physiques pèse particulièrement sur les filles et sur les enfants avant 11 ans.

Proposition 5 : renforcer l'accès aux cours de récréation en dehors des temps d'école, et étudier le développement des aménagements de l'espace public pour de l'activité physique, notamment ceux à destination des jeunes filles.

Proposition 6 : systématiser une démarche de diagnostic enfance jeunesse lors de tout projet d'aménagements des espaces publics par les collectivités locales (notamment en étudiant l'inscription d'un volet obligatoire de diagnostic enfance – jeunesse pour toute Zone d'Aménagement Concerté – ZAC) afin de permettre la socialisation et la mobilité des enfants ; consulter systématiquement les enfants et adolescents pour les équipements les concernant et former les agents des parcs et autres espaces publics aux besoins des enfants et adolescents en termes d'intimité, de liberté et de protection.

5. Réduire la ségrégation subie par les apprentis

Les apprentis, qui souvent n'ont pas choisi leur orientation, qui sont souvent séparés de leurs familles, sont, de plus, mis à l'écart des activités des lycéens. Ceci peut expliquer le taux significatif d'abandon, et alourdit la charge en matière d'accompagnement pesant sur les entreprises

Proposition 7 : dans le cadre de la refonte en cours sur l'apprentissage, développer la participation des apprentis à des espaces de socialisation et de pratiques en amateur partagés avec les lycéens, comme moyen de sécurisation et d'émancipation de leurs parcours.

ENJEUX DE STRUCTURATION DE L'OFFRE ET DE PERSONNALISATION DES PARCOURS

Le monde donne de la valeur à l'individualisation des parcours. Proposer une offre diversifiée d'activités et de parcours importe. L'école ne peut se disperser. Une structuration adéquate des TLT est nécessaire pour que les jeunes puissent, en s'appropriant leurs activités extra scolaires, identifier leurs goûts (socle nécessaire pour mieux s'orienter), développer leurs capacités et leur socialisation. Trois domaines rencontrent un double enjeu de personnalisation des parcours et de structuration d'une offre insuffisante.

1. Les pratiques artistiques et culturelles

Sur certains segments l'offre est développée mais se pose un problème d'élargissement des publics. Les familles sont parfois réticentes à se saisir d'opportunités pour leurs enfants (distances, codes culturels qui maintiennent un écart etc.). Les politiques de démocratisation culturelles ont montré en ce domaine l'intérêt de passer d'actions ciblant des populations à des actions centrées sur un territoire. L'animation de rue a un double effet de vecteurs de pratiques culturelles et de médiateur, amenant les enfants et leurs familles vers des formes plus instituées.

Proposition 8 : mieux financer et assurer le cadre légal des animations de rues.

Il convient également d'offrir davantage d'espaces d'activité semi-ouverts ou ouverts, plutôt que d'activités directement encadrées. Pour cela développer des espaces mixtes de travail et de sociabilité à destination des adolescents dans les médiathèques, les bibliothèques et des antennes hors les murs d'équipements culturels. Le co-working, l'hybridation est une tendance de fond de la jeunesse.

Relativement peu d'enfants accèdent aux conservatoires et, complémentairement, les jeunes expriment un intérêt pour des disciplines non ou peu représentées dans les conservatoires. Seule l'offre privée, réservée à des familles aisées, propose des activités centrées sur ces nouveaux centres d'intérêts. Pourtant, les pratiques en amateur individuelles, ou limitées à un petit groupe, ont besoin d'être adossées à des formes d'organisation pour qu'elles soient soutenues et deviennent des expériences formatrices valorisantes insérées dans la Cité.

Le récent rapport du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) préconise de faire des établissements publics culturels des territoires, les pôles ressources du territoire au service de la pratique en amateur et d'intégrer une pratique extérieure au conservatoire dans le cursus des élèves de conservatoires.

Proposition 9 : développer le « plan mercredi » en privilégiant des pratiques artistiques encadrées régulières pendant plusieurs semestres pour les 6 – 11 ans dans divers lieux.

Proposition 10A : au moins 100 000 places additionnelles à développer dans des ateliers et clubs d'arts plastiques, design, théâtre, musique, danse avec l'appui des écoles territoriales d'art et des conservatoires classés par l'Etat. Leur responsabilité territoriale et leur rôle de lieux ressources pour les pratiques en amateur d'un territoire devraient être affirmés dans les critères de classement. Ceux-ci doivent donc pouvoir être modifiés en ce sens.

Proposition 10B : créer un site internet qui s'appuierait sur une forte intégration avec les réseaux sociaux afin de soutenir les jeunes artistes amateurs et d'inciter les institutions culturelles et sociales des territoires à les accompagner, s'ils le souhaitent, à travers un partenariat dans la durée. Cette plateforme permettrait de faire participer des publics peu engagés auprès de toutes les formes d'organisations « physiques » et ainsi faire une place plus grande aux nouvelles pratiques et à celles en train d'advenir.

2. Sciences et techniques.

Dans un monde en mutation marqué par une évolution rapide des technologies, les jeunes de 3 à 20 ans ont tous vocation à être davantage sensibilisés à la culture scientifique et technologique. C'est une priorité de la stratégie nationale de culture scientifique technique et industrielle (S.N.C.S.T.I.). La S.N.C.S.T.I participe aussi bien d'objectifs propres au développement scientifique et technologique du pays (alimenter des vocations scientifiques et techniques, diffuser les savoir-faire numériques et informatiques, etc..) que d'une visée de formation à l'esprit du doute bien fondé, de l'argumentation et de la connaissance des réalités de notre monde, consubstantielles à la formation citoyenne des enfants et des adolescents. Ceci recoupe la thématique de l'enfant « acteur social », abordée plus loin, puisque la science et la technique façonnent de plus en plus notre futur. De nombreuses actions ont été menées ces dernières années, une tendance sociétale émerge : cette dynamique mérite d'être stimulée.

Comment avoir demain des acteurs pertinents pour notre économie et des citoyens éclairés pour notre démocratie sans que les jeunes d'aujourd'hui soient activement mis en contact avec le « faire » de la science et de la technologie ?

*Pour les enfants à l'école élémentaire, les actions d'éveil à la culture et aux questionnements scientifiques se sont développées ces dernières années, pour diversifier les modalités d'approche de la science en classe (cf. notamment la fondation *La Main à la pâte*), et via des activités diverses soutenues par le tissu associatif (*Les petits débrouillards, etc.*).*

Mais, à partir de 12/ 13 ans, les pratiques régulières (hors scolarité) pour ceux qui se découvrent un certain goût des sciences ou des techniques, sont largement sous-développées.

Pourtant elles sont :

- Une voie de développement des vocations notamment auprès des filles et enfants des familles plus éloignées d'un capital culturel scientifique.
- Un levier pour nourrir, dans des formes complémentaires de celles de l'école, un vivier de futurs innovateurs, chercheurs et utilisateurs avertis des sciences et techniques.
- Un domaine privilégié de confrontation au réel, mobilisateur par rapport aux enjeux identitaires de l'adolescence.

Et recoupe de multiples enjeux, en complémentarité avec l'école :

- Démocratisation de la détection et du développement précoce des talents scientifiques, dans un pays qui était jusqu'ici de haute culture mathématique.
- Possibilités de « rencontres » avec la science et la technique, pour des disciplines peu enseignées (astronomie, mécanique, informatique, etc.) et sous d'autres angles que celui de l'école (énigmes mathématiques ; problématiques de recherche et questions mathématiques actuelles ; projets scientifiques expérimentaux avant le lycée, etc.).
- Le cadre extra-scolaire, dégagé des attendus scolaires, institue un autre rapport aux sciences.
- D'autres lieux, en plus des établissements scolaires, offrent une diversité d'expériences : tiers lieux, maisons de quartiers, centres sociaux, laboratoires, médiathèques, *fablabs*, etc.

Ces activités doivent être structurées et encadrées par des personnes de bon niveau scientifique, le cas échéant sous des formes innovantes (encadrement à plusieurs, plus horizontal, etc.).

Nous avons estimé un potentiel de 50 000 à 100 000 places minimum à horizon 5 ans (et probablement 300 000 places à horizon 10 ans sous réserves d'évaluations plus précises). Pour 100 000 places, on estime le coût à 23 millions, sur la base d'un modèle intégrant des heures bénévoles et une partie d'heures indemnisées (cf. proposition 16 pour le soutien d'une implication volontaire de bon niveau scientifique, notamment des professeurs et des étudiants en master).

Proposition 11 A : créer 50 000 à 100 000 « places » dans des clubs de sciences et techniques pour des pratiques régulières extra et périscolaires d'ici à 5 ans pour les adolescents, avec un encadrement de bon niveau scientifique ou technique. Pour ce faire, investir des tiers lieux avec des modes d'encadrement innovants ou des clubs en établissements scolaires (ouverts à d'autres que les seuls élèves de l'établissement) et développer une géolocalisation et une présence sur les réseaux sociaux de ces possibilités.

Proposition 11 B : se doter d'instruments de pilotage partenarial ciblant les pratiques scientifiques et techniques extrascolaires régulières : objectifs définis dans la SNCSTI, suivi des clubs, et de leur fréquentation, effectué aux niveaux régionaux et académiques.

Ce pilotage pourrait être effectué au sein de l'actuel parcours Education Artistique et Culturel ou bien par la création, sur le même modèle, d'un parcours Educatif Scientifique et Technique.

3. L'engagement

Nombreux sont les enfants et les jeunes qui ont le désir de s'investir plus directement pour améliorer leur environnement, leur quartier, la vie de leurs proches ou de leurs concitoyens et de découvrir d'autres investissements que ceux développés à l'école. A l'adolescence, les enfants peuvent faire des choses et ne vont plus dans les structures, notamment par ce qu'ils aspirent à des activités plus autonomes. De plus, permettre à des jeunes de s'impliquer activement dans le débat public, dans la conception et la réalisation d'innovations sociales, c'est favoriser le développement de citoyens actifs, éclairés, c'est solidifier le socle de la démocratie. C'est également mieux piloter,

enrichir, stimuler la définition et la mise en place de politiques aptes à répondre aux enjeux contemporains : la co-construction avec des jeunes peut favoriser la conception de solutions en « décalage », innovantes et pertinentes. Les pratiques scientifiques, techniques, artistiques, culturelles ou sportives, lorsqu'elles sont l'objet d'un investissement personnel sont toutes des pratiques d'engagements potentiels des enfants et adolescents, puisque s'y engage alors leur désir et une persévérance singulière, à condition de pouvoir déployer l'insertion d'un projet autonome dans un certain collectif (par exemple développer un groupe de musique, une appli etc.). Mais elles n'épuisent pas le champ de l'agir.

Premier axe. L'aspiration environnementale et solidaire des jeunes croît. Mais, en ce domaine, peu est proposé aux mineurs. Plus globalement les pratiques qui font souvent une large place à une posture d'engagement et de développement d'un projet en propre gagneraient à s'appuyer sur des lieux fédérateurs.

De nombreux espaces jeunes sont susceptibles de répondre à ce besoin (maisons de quartiers, centres sociaux, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), bibliothèques qui abritent de plus en plus des espaces de travail partagés, etc.). Mais les lieux d'animation culturelle et socio-culturelle ne sont pas toujours adaptés à l'aspiration des adolescents : « être avec leurs pairs, participer à des actions collectives, être encadrés de façon souple par un professionnel compétent pour être protégés et conseillés » figurent parmi leurs attentes en matière de loisirs.

Des compléments sont donc nécessaires, correspondant aux souhaits des adolescents :

- Offre de lieux pour une vie culturelle informelle.
- Espaces aux fonctions multiples (travail, loisirs) dédiés aux adolescents, différenciés des espaces jeunesse et adulte, possibilité de participer à la construction et l'animation de ces espaces.
- Formes adaptées de médiation et d'animation.

Proposition 12 : développer au moins 1000 lieux fédérateurs hybrides - techniques, culturels et « maisons des engagements » jeunes - avec un espace adolescent de travail partagé et de convivialité. Pour ce faire, enrichir les lieux existants (centres sociaux, espaces jeunes, maisons de quartiers, maisons de services au public, bibliothèques, médiathèques ou antennes délocalisées d'équipement culturel etc.), ou, dans des zones rurales ou périurbaines peu fournies en équipements, créer ces lieux. Structurer le réseau des espaces jeunes autour de ces lieux en assurant une bonne complémentarité entre réseaux sociaux et lieux de mobilisation « physiques » accompagnés par des adultes susceptibles d'orienter les enfants et les adolescents vers des pratiques techniques, culturelles et d'engagements plus organisées et d'aider le développement de leurs propres projets.

Ces lieux intégreraient des espaces de socialisation, des jardins partagés et ateliers environnementaux, des espaces de travail, un pôle médias et des conditions propices au portage de projets à l'initiative des enfants et adolescents à partir du réaménagement de l'existant (maisons de quartier, centres socio-culturels etc.). En particulier dans le cadre des assises en cours sur les bibliothèques, étudier le développement/ réaménagement d'espaces de convivialité de travail adolescents dans les bibliothèques, médiathèques ou dans des antennes délocalisées d'équipement culturel, ouverts sur des horaires suffisants, et en les accompagnant d'une présence d'adultes susceptibles de flécher vers des pratiques culturelles plus organisées (type « animateur de rue » dans la bibliothèque pour aider les conservateurs). Les points d'information jeunesse (PIJ) et maisons de

services aux publics pourraient également orienter les adolescents vers ces structures « pépinières » facilitant le portage de leurs projets.

Nous n'avons pas chiffré les coûts d'investissement de création de nouveaux lieux puisque, pour l'essentiel, ils viennent se greffer sur de l'existant à réaménager. Si l'on retient un schéma de montée en gamme de certains lieux existants, le coût de fonctionnement additionnel par rapport à l'existant serait de **100 millions d'euros**.

Deuxième axe. Favoriser les pratiques effectives d'expression, d'association et de publication. Ceci correspond par ailleurs à la mise en œuvre effective des droits énumérés aux articles 12, 13 et 15 et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)¹. Divers collectifs (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant (AEDE) etc.,) appellent un développement plus répandu de ces pratiques, formatrices des futurs citoyens.

Proposition 13 : développer les pratiques de publications des enfants et adolescents y compris hors des établissements scolaires.

Proposition 14 : sous réserve des résultats de l'étude actuellement menée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), élargir le cadre des conseils municipaux de jeunes ou Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL) pour associer les enfants sous des formes permettant de voir déboucher des projets concrets sur des temps plus courts.

Proposition 15 : engager une stratégie nationale des engagements et de la participation à la vie de la Cité des enfants et des adolescents, le cas échéant en élargissant le parcours citoyen.

ENJEUX D'ORGANISATION, GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

1. Organisation et structuration des TLT

1.1 Vivier : soutenir et valoriser le bénévolat

Pas de TLT sans femmes et hommes pour les porter. Ceci pose la question du vivier. L'évaluation des Projet Educatif Territorial (PEDT) montre la difficulté de recruter des intervenants/ encadrants de qualité en nombre suffisant.

- Les pratiques sportives de jeunes bénéficient du statut spécifique des associations sportives obligatoirement créées dans chaque établissement public local d'enseignement, et réglementairement prévues dans le cadre d'heures incluses dans les obligations de services des enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) (forfait Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)). A date le coût du **forfait UNSS** est de 5200 Equivalent Temps Plein, soit près de 300 millions d'euros.
- Les professeurs des établissements du second degré de toute discipline impliqués dans des clubs non obligatoires pour les élèves sont susceptibles de percevoir une **indemnité de missions particulières** (Modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) ou des heures supplémentaires.
- Les TLT sont portés par des acteurs aux **modèles économiques et financements divers** : associations, éducation populaire, établissements culturels, etc. Les associations culturelles et

¹ Voir rapport du Conseil de l'enfance et de l'adolescence (HCFEA) adopté le 20.02.2018 « rapport relatif à la mise en œuvre de la CIDE »

sportives reposent sur une part importante de bénévolat et plus marginalement sur des contrats aidés.

Il faut soutenir le bénévolat de professeurs et celui des étudiants et des actifs (le mécénat de compétences peut être doublement dynamisant pour les jeunes et pour les bénévoles concernés). Les étudiants pourraient confronter leur savoir à des jeunes et à une mise en pratique. Les entreprises, qui souhaitent que leurs collaborateurs soient ouverts, créatifs et impliqués y gagneraient.

Proposition 16 : favoriser le bénévolat auprès des enfants en rendant visible son apport pour la société : développer les manifestations locales valorisant les projets réalisés ; étudier la généralisation d'un octroi d'une indemnité pour mission particulière ou d'une rémunération partielle des heures données, sous forme d'heures supplémentaires, pour les professeurs créant et animant un club d'activités extrascolaires ; soutenir le bénévolat des étudiants et des élèves de conservatoire qui animent des ateliers sur une certaine durée et faciliter l'engagement des actifs et des retraités (mises en relation, formation, contenus).

Proposition 17 : étudier l'assouplissement des modalités de prise du congé sabbatique pour engagement associatif auprès des enfants et des jeunes en offrant la possibilité de prise sous forme fractionnée (par ex. une demi-journée par semaine pendant un an), soutenir le mécénat de compétences notamment en l'encourageant chez les prestataires de la fonction publique et réouvrir les discussions entre partenaires sociaux pour mieux prendre en compte l'implication des artistes dans les missions d'éducation artistique et culturelle.

1.2 Mettre en place des « référents TLT »

Mettre en place des activités ou des espaces ne suffit pas.

Les espaces adolescents prendront vie grâce à des présences **d'adultes tiers** à bonne distance, susceptibles de faire émerger une demande chez les jeunes, ou de faciliter la socialisation.

Il y aussi besoin de rompre l'isolement de certaines familles, de certains enfants qui ne s'autorisent pas à se saisir des offres possibles, bref de diversifier les voies possibles de **médiations** pour orienter les jeunes et leurs familles vers des possibilités de pratiques scientifiques, artistiques ou culturelles diverses.

Il faut également : faciliter les liens entre école, éducation populaire et équipements culturels ; assurer le développement opérationnel d'une offre manquante sur le territoire dans l'une des 3 priorités thématiques (pratiques artistiques en amateurs ; pratiques scientifiques ; engagement) et le développement des 1000 espaces adolescents fédérateurs) ; systématiser l'utilisation du référentiel de l'éducation prioritaire dans l'ensemble des établissements scolaires sur le volet articulation avec les autres acteurs éducatifs du territoire.

Proposition 18 : instaurer 7000 référents animateurs TLT qui agiront à l'échelle d'un bassin de vie autour d'un collègue avec une double mission de médiation entre les jeunes, leur famille et les TLT sur le territoire - en lien avec les partenaires locaux - et de développement/animation d'ateliers sur l'une des trois priorités thématiques et sur les activités du mercredi.

Le cas échéant, affecter plus de référents TLT en zone rurale et moins dans les zones à fort contenu éducatif pour développer le plan mercredi. Pour densifier les liens entre éducation populaire, dont les associations, l'école et les équipements culturels, ces référents s'appuieront sur un conseil participatif et contribueront à l'animer (voir proposition 22).

Par ailleurs, le contrôle de l'honorabilité des intervenants en accueils collectifs de mineurs (ACM) repose sur trois « filtres » à savoir le Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infraction Sexuelles (FIJAIS), le B2 et les « cadres interdits » (inscrits sur une liste nationale après une mesure de suspension ou d'interdiction prise par le préfet de département). Le contrôle avec ces 3 « filtres » se fait à chaque inscription de l'intervenant dans un ACM et non uniquement lors du recrutement ou une fois par an.

Proposition 19 : étudier la généralisation à toutes activités périscolaires et extra-scolaires des modes de contrôle de l'honorabilité des intervenants en accueils collectifs de mineurs et mettre en place un référent sur les TLT au niveau de la préfecture.

2. Gouvernance et financements

Les communes, la branche Famille de la Sécurité Sociale et les familles représentent plus de 80% des financements totaux des accueils de loisirs. Ceux-ci s'élèvent à 4,7 Mrds d'euros. Mais le financement de l'accueil de loisirs ne suffit pas à structurer une politique jeunesse extra-scolaire, notamment parce que cela n'intervient pas dans le financement des clubs de sports, de pratiques artistiques ou scientifiques. Par ailleurs, les TLT sont supportés de manière diffractée par divers dispositifs ministériels et une gouvernance à plusieurs niveaux et selon divers schémas d'articulation.

Sans préconiser un schéma unique, il convient d'**impulser une structuration plus lisible des financements et de l'organisation des TLT** pour développer des priorités pour les enfants et les adolescents quand ils ne sont ni en famille ni en classe. **Un modèle à plusieurs étages peut être dégagé :**

2.1 Des objectifs nationaux déclinés dans leurs versions territorialisées

Proposition 20 : intégrer des objectifs nationaux chiffrés pour les trois priorités thématiques et la création d'activités le mercredi aux plans ministériels concernés, établir des co-financements état – collectivités locales (département, communes ou intercommunalité et régions selon les domaines) pérennes, favoriser les financements dans la durée pour les associations, et le cas échéant mobiliser le grand plan d'investissement.

Toujours au niveau de l'articulation entre les plans nationaux et les collectivités locales, il serait pertinent de développer le partenariat entre institutions culturelles et autres institutions travaillant avec les jeunes publics (notamment les centres de loisirs). Le développement de conventionnements entre les établissements, la mise en place de rendez-vous réguliers entre professionnel.les de la culture et du champ social afin de se construire un langage et des référentiels communs sont autant d'outils pour favoriser ces liens.

Proposition 21 : profiter de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour favoriser le financement des accueils de loisirs développant des conventionnements avec des associations et clubs sportifs, artistiques, scientifiques et culturels et des établissements culturels et flécher quelques financements sur la structuration des pratiques d'engagements et de sciences et techniques.

Sur le modèle des conservatoires, développer des labellisations en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture, dans les domaines artistiques, culturels et scientifiques pour faciliter l'attribution des financements

structurants (tête de réseau etc.) par les collectivités locales ou la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf).

2.2 Un échelon de mise en relation des acteurs au niveau intercommunal / commune, de co-construction locale des TLT par les parties prenantes

Comment mettre en œuvre les objectifs globaux et en proposer la déclinaison / interprétation au niveau local ? Ce pourrait être l'objet d'un Conseil participatif intercommunal réunissant les associations, des représentants des établissements culturels et scientifiques, les établissements scolaires, les représentants des enfants et des familles, des entreprises locales, et ce afin de permettre la co-construction d'idées :

Proposition 22 : au niveau communal ou intercommunal, mettre en place un conseil participatif des TLT associant les acteurs de l'éducation populaire, et notamment les associations, les collectivités locales du territoire, les établissements scolaires, les établissements culturels, des entreprises et des représentants des familles et des enfants, afin de co-construire, avec l'ensemble de ces partenaires, les politiques publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse. Le Conseil veillera notamment à développer les mises à dispositions de locaux des établissements scolaires et équipements culturels par les collectivités locales pour le développement de TLT là où des besoins sont identifiés.

Pour les activités autres qu'encadrées, le Conseil prévoira aussi les conditions d'organisation propices pour que des temps et des lieux entre pairs respectent les droits de tous les enfants, y compris à la sécurité.

2.3 Un échelon de médiations auprès des enfants et de leurs familles et de développement de projets sur des priorités manquantes au niveau des quartiers

Ce serait la fonction des référents TLT locaux, qui pourrait du fait d'un découpage autour des collèges être rattachés aux Conseil départementaux qui gèrent les collèges. En outre, nous proposons :

Proposition 23 : dans les collèges et les lycées, faire émerger les demandes des adolescents en matière de clubs de pratiques en amateur et co-construire avec eux les moyens d'y répondre en lien avec les professeurs et animateurs volontaires. Ce, localement et en développant des réseaux, autour des conservatoires, des écoles d'arts, des centres de sciences, des laboratoires, et des ressources numériques. Le conseil participatif TLT sera aussi en charge d'organiser des consultations de tous les enfants et familles résidant sur le territoire de façon à ce que le projet TLT développe et élargisse la palette d'offre, favorisant l'ouverture et répondant aux besoins et attentes des enfants.

Proposition 24 : développer un réseau de plateformes collaboratives scientifiques et culturelles proposant des tutoriels, diverses ressources pédagogiques de contenu et de formation pour mettre en place des ateliers de pratiques extra-scolaires régulières. Structurer ce réseau selon une architecture ouverte pour des modules locaux intégrant notamment une cartographie des partenaires locaux au niveau d'un quartier.

ANNEXE :
PREMIERES ESTIMATIONS DE CHIFFRAGE DES PROPOSITIONS

	Coûts de fonctionnement (en millions d'euros)		Financeurs/ pilotes possibles
	Hypothèse basse	Hypothèse haute	
Pass-colo Proposition n°4	112	112	Cnaf/ Etat / régions /
Sciences et technique 100 000 places en clubs pour les adolescents Proposition n° 11	23	30	Etat / région / Educ. Nat.
Autres indemnités des professeurs animant des clubs : plan mercredi et pratiques amateurs adolescents (1) 100 000 places Proposition n° 16	8	15	Educ. Nat.
1000 Tiers lieux fédérateurs hybrides (engagements, technique, culture)* Proposition n°12	100	100	Cnaf / Culture
7000 référents dont - médiations, montage - développement de pratiques en amateur autour des conservatoires (80 000 places) (2) - Plan mercredi et samedi (400 000 places) - développements ateliers environnementaux et engagements (80 000) Proposition n°18	152 21 100 20	152 21 100 44	Etat / département
220 000 places additionnelles sur plan mercredi dont - conventionnement accueil de loisirs Proposition n°21	56	111	Associations / Cnaf Cnaf
Formation	30	45	
Total	622	730	

Pour (1) et (2), on a ajouté aux coûts de personnel un montant de 22 euros par enfant de matériel² (le coût de matériel est comptabilisé aussi pour les clubs de sciences mais selon une autre méthode tirée des dispositifs Sciences à l'école intégrant aussi des coûts de pilotage). Dans la fourchette haute on ajoute aux ateliers environnementaux des coûts

² En s'alignant à titre indicatif sur les coûts des réactifs et consommables pour le plan Génôme de Sciences à l'école.

d'équipements similaires aux sciences. Ne sont pas chiffrés les coûts spécifiques liés à des achats éventuels d'instruments de musique. Les coûts de mise à disposition des locaux ne sont pas inclus.

** : investissements non chiffrés (200 millions sur la base d'un ajout de 100 m² - à 2000 euros / m² - si complément d'une structure existante).*

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

www.hcfea.fr

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.



Adresse postale : 14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP

